Service Clients SIGServices Industriels de Genève

Case postale 2777
1211 Genève 2

CHE-108.955.185 TVA

Facturation 022 420 88 94 www.sig-ge.ch

Concerne: PLANZER TRANSPORTS SA

P.P. 1211 Genève 2

Poste CH SA

PRIMEO ENERGIE AG Referenz PLANZER TRANSPORT AG Uberlandstrasse 2 CH-8953 DIETIKON



N° client

1056415

N° du compte

201166372 (pour toute communication)

N° facture

37517450

du 03.06.2024

Lieu de consommation 50010933 Rte des Moulières 5, Dépôt et bureaux SATIGNY

Facture de consommation

Mai 2024 - période du 01.05.2024 au 31.05.2024 (31 jours)

Date échéance 03.07.2024

Consommation relevée

(Détail au verso)

Total Electricité

118.87

Montant à payer arrondi à Total en CHF, inclus TVA 118.85

Pour l'électricité, la facture se base sur votre courbe de charge. Le montant tient compte des données actuelles de votre consommation, mesurée en périodes de 15 minutes. Pour le gaz et l'eau, la facture se base sur les index relevés et tient compte des factures intermédiaires éventuelles établies depuis le relevé précédent. Cette facture ne tient pas lieu d'état de compte (le règlement de précédentes factures éventuellement impayées reste dû).

Récépissé

Compte / payable à CH96 3000 0001 1200 0225 0 SERVICES INDUSTRIELS DE

Référence

00 02011 66372 00240 00016 18530

Päyable par

PRIMEO ENERGIE AG Referenz PLANZER TRANSPORT AG 8953 DIETIKON

Monnaie CHF Montant 118.85 Section paiement



Monnaie CHF Montant . 118.85

Compte / payable à

CH96 3000 0001 1200 0225 0 SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE Chemin du Château Bloch 2 1211 GENEVE 2

Référence

00 02011 66372 00240 00016 18530

Payable par

PRIMEO ENERGIE AG Referenz PLANZER TRANSPORT AG 8953 DIETIKON

P01/P/G1052/19280717/20240604/002832

O Electricité Votre meilleur tarif: Profil Double

Point de mesure : CH1022501234500000000000000006487

e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	N° compteur	% г	Quantité	<u> </u>	1 \.				;
Heures pleines Heures douces	574405	58 42		kWh kWh					
· 		L	Qu	antité	J	Prix HT	-	Montant en CHF	Tai TV
Utilisation du réseau	1	•						75.28	
dont heures pleines	•		409.9	kWh	× .	0.1275 =	≟ .	52.26	8
dont heures douces		· .	297.0	kWh	x .	0.0775 =	= .	23.02	٠ .
Prestations dues aux (13.20 % du montant HT								9.94	. 8
Supplément fédéral (énergies renouvelables et	protection des eau	ix)	706.9	kWh	X	0.0230 =	= .	16.26	. 8
Réserve d'électricité			706.9	kWh	x.	0.0120 =	=	8.48	
Informations complémentaire	<u>:s</u>						<i>)</i>	•	
Utilisation du réseau	10.65	ct/kWh							
Redevances et PCP	1.41	ct/kWh		•				`	
			·			Total HT		109.96	
			•		S	oit TTC		118.87	
		dont	TVA à	. 8.1	% sur	109.9	96	8.91	

Consommations moyennes par jour

Période prise en compte pour la statistique	Electricité heures pleines	Electricité heures douces
Mai 2024 - Mai 2024	13.2 kWh	9.6 kWh
Avr 2024 - Avr 2024	12.8 kWh	8.3 kWh
Mars 2024 - Mars 2024	13.4 kWh	8.6 kWh

per courrier, une reclamation - vous pouvez contester tout ou partie de votre lacture en adressant, par courrier, une reclamation au service clients sic, dans un deiai de 30 jours des sa réception. Pour une contestation d'une partie seulement du montant, la quote-part non litigieuse doit être réglée dans le délai mentionné. En cas de non paiement dans les délais, SIG perçoit des frais de rappel, conformément aux tarifs en vigueur.

Droit de SIG en matière de poursuite - Les décisions de SIG, lorsqu'elles sont entrées en force, sont assimilées à des jugements exécutoires, au sens de l'article 80 de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et faillite. La procédure de recouvrement d'une facture de SIG lui est ainsi facilitée.



Rte des Moulières 5, Dépôt et bureaux, SATIGNY

50010933

Facture de consommation

 N° facture

37517450 du 03.06.2024

Page

3/3

Interventions d'urgence 24h/24h : 022 420 88 I I

P01/P/G1052/19280717/20240604/002832

papier 100% recyclé - 119982